

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE SOUANCE AU PERCHE**

Séance du 11 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 4 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 14

**PRESENTS** : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Serge MORICE, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE

**ABSENT EXCUSE** : Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Clara METIVIER pouvoir à Marie-Claude RIGOT, Emilie DEFOND pouvoir à Jacqueline LAURENT

**Secrétaire de séance** : Arnaud BOUTTET

### **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 12 septembre 2023
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Convention de stérilisation et identification des chats libres sauvages
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
- Recrutement d'un agent technique en remplacement d'un agent titulaire indisponible
- Location du garage ruelle des écoles
- Rapport des commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 12.09.2023**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023, transmis aux membres du Conseil Municipal le 13 septembre 2023, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Elément majeur de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » sont des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de projet ENR et de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique.

Ces zones sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de productions d'énergies renouvelables, en tenant compte des la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

La loi permet aux communes de définir, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, après concertation avec leurs administrés, ces zones où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter sur leur territoire.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le porter à connaissance de l'Etat, en date du 11 mai 2023 expliquant l'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

Vu la concertation communale concernant l'identification des zones d'accélération (ZAEnR),

Considérant qu'à l'issue de la concertation, ont été identifiées comme pouvant être définie zone d'implantation d'énergie solaire les parcelles :

- Montdoucet : H112
- Valory : H98

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION  
ABSTENTION : Guillaume POTEL**

### **DECIDE**

- **D'approuver la liste des parcelles ci-dessus au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables**
- **D'Autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

## **CONVENTION DE STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES**

La commune est confrontée depuis plusieurs mois à une prolifération de chats dans le hameau de La Charmois. Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de Mme CHOUANE, fille de Mme DAVOUST, demandant que la commune prenne des mesures en lançant une campagne de stérilisation car sa maman se retrouve avec une vingtaine de chats dont des petits car elle les nourrit.

La solution la plus appropriée, pour lutter contre cette prolifération, et qui respecte à la fois le bien-être de l'animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Néanmoins, ces campagnes et ces interventions sont coûteuses d'un point de vue financier et humain. C'est pourquoi Madame le Maire a pris attache auprès de la Fondation 30 millions d'Amis dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes pour lutter contre l'euthanasie des chats errants.

Madame le Maire présente donc la convention que la Fondation 30 Millions d'Amis a mis en place avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification. La Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

- 100 € pour les femelles
- 80 € pour les mâles
- 120 € exceptionnellement pour les femelles gestantes

L'autre moitié des frais sera à la charge de la commune. Ne pouvant prévoir combien de mâles ou de femelles seront trappés, la Fondation partira sur moyenne de 90 € par chat. La participation de la commune s'élèvera donc à 45 € par chat multipliée par le nombre de chats indiqué sur le questionnaire à remplir au préalable. En résumé si la mairie inscrit 10 chats, il lui sera demandé de verser à la Fondation avant le début des trappages la somme de 450 €. La Fondation débloquera la même somme, et créera un budget global centralisé à la Fondation de 900 € (450 € x 2). La Fondation règlera ensuite directement les vétérinaires choisis par la mairie sur la base des tarifs cités précédemment.

Plusieurs conseillers municipaux estiment que la prolifération des chats dans le hameau de La Charmois est uniquement dû au fait qu'une habitante leur donne de la nourriture et que la collectivité ne peut s'engager financièrement pour résoudre ce problème.

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix CONTRE et 4 voix POUR**

**POUR : Marie-Claude RIGOT, Clara METIVIER ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIGOT, Jacqueline LAURENT, Emilie DEFOND ayant donné pouvoir à Jacqueline LAURENT**

**DECIDE**

- **De ne pas engager de campagne de stérilisation et d'identification des chats libres et sauvages**
- **De ne pas souscrire de convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

## **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

Madame le Maire informe que le Service de Prévention et de Santé au travail Interentreprise (SISTEL), auquel adhère la commune pour la santé au travail des agents et la prévention des risques professionnels, a décidé la radiation au 31 décembre 2023.

Vu l'article L 812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, elle propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir**
- **Accepte les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à prestation de médecine préventive.**

## **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE INDISPONIBLE**

Madame le Maire informe du recrutement au 6 novembre prochain de M. Yohan MARSEAU en tant qu'Agent Technique polyvalent en milieu rural en remplacement de l'agent titulaire du poste indisponible pour longue maladie.

## **LOCATION DU GARAGE RUELLE DES ECOLES**

Madame le Maire informe que les futurs locataires du logement 4 rue de Nogent ont émis le souhait d'avoir un garage. Le garage situé au sous-sol de l'école ruelle des Ecoles pourrait convenir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour louer le garage du sous-sol de l'école ruelle des Ecoles et fixe le loyer à 30 €/mois.**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

- Commission des Travaux
- **Site AXEREAAL**

Les travaux de déconstruction et de dépollution du site sont achevés.

Une réunion avec Mme TERRIEN, Architecte conseiller au CAUE et Damien GRETHEN, animateur du développement territorial au sein de la Direction du développement des Territoires du Conseil Départemental a eu lieu le 10 octobre afin de mieux définir le projet de reconversion de la friche industrielle pour y aménager une zone de stationnement. Les atouts et les contraintes du site définis ont permis de proposer :

- L'aménagement d'un stationnement
- La création d'un accès à la base de loisirs (plan d'eau)
- L'aménagement de 3 terrains de pétanque

Le plan du projet est présenté aux membres du Conseil Municipal.

- **Logement 4 rue de Nogent**

La réception des travaux a eu lieu le 29 septembre dernier. Il reste encore quelques réserves à lever avant que les futurs locataires puissent prendre possession des lieux au 1<sup>er</sup> novembre prochain.

La réfection du bas de la ruelle a eu lieu ce jour.

- **Autres sujets divers**

M. CHANDAVOINE rend compte de la dernière réunion de la commission des travaux du 16 septembre dernier.

Madame le Maire informe qu'elle a pris l'attache des services du CAUE pour la réhabilitation d'un logement au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations et également de la Maison de l'Amitié.

M. JJ GUILLIER de SOUANCE informe qu'une réunion en distanciel a eu lieu dernièrement sur l'avancement du projet de création d'un parcours de randonnée. En effet ce dossier doit être achevé et payé avant le 31 décembre 2023 afin de percevoir la subvention LEADER.

- Commission Fêtes et Cérémonies

Le banquet des Aînés aura lieu dimanche 15 octobre prochain et 70 personnes y sont inscrites.

La commission se réunira le 25 octobre à 20 heures pour organiser l'arbre de Noël qui aura lieu le 17 décembre et la distribution des colis aux Aînés prévue le 16 décembre de 10h à 12h à la salle polyvalente.

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au 13 janvier 2024.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion d'information du SICTOM

Le SICTOM organise avec les communes du secteur des réunions d'informations concernant les changements à venir et les solutions qui existent pour réduire les déchets. A Souancé-au-Perche cette réunion a été fixée au jeudi 26 octobre 2023 à 18 heures dans la salle polyvalente.

- Vente de la grange ruelle Marie Cœur Navré

Le compromis de vente à été signé chez le Notaire le 29 septembre dernier.

- Point sur l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie

La proposition d'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie et du matériel a bien été réceptionné par le Mandataire Judiciaire. Le dossier sera présenté au Juge Commissaire le 16 octobre prochain.

- Remboursement de l'achat d'un téléphone portable

Le téléphone portable des agents technique est tombé en panne. Mme BOUVELLE, Secrétaire de Mairie, a acheté un nouveau téléphone et elle a réglé par carte bancaire un montant global de 83.88 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de 83.88 € à Mme BOUVELLE.**

Il a été évoqué les sujets suivants :

- La journée du Patrimoine qui a rassemblé une cinquantaine de personnes
- Le concert de violon dans l'église
- La reprise de l'activité bibliothèque avec l'école après les vacances d'automne
- L'éclairage public avec l'allumage d'un candélabre sur deux là où techniquement cela est possible ainsi que le hameau de La Charmois.
- La bourse aux jouets des Petits Loups le 5 novembre prochain
- La journée Téléthon le 25 novembre prochain

Madame le Maire lève la séance à 23 heures.

\*\*\*\*\*

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mercredi 29 novembre 2023  
à 20 h 30**

Le Maire de Souancé-au-Perche,  
Marie-Claude RIGOT

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud BOUTTET